

Réservé - identification du dossier
n° dossier ERASME - FOREM
n° dossier travailleur R.W.



Réservé - identification de la demande
date réception D.R. FOREM
n° demande

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE ECONOMIE EMPLOI
ET RECHERCHE - DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
Direction de l'Emploi et des Permis de Travail

✉ PLACE DE LA WALLONIE, 1 - bât. II - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES
☎ TEL +32 -(0)81 33 31 11 ☎ FAX +32 -(0)81 33 43 22
✉ E-MAIL permisdetravail@spw.wallonie.be ☎ N°VERT : 0800 -11901
🖨 Formulaires et informations sur le site web : <http://emploi.wallonie.be>

DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL MODELE C

✍ A remplir en caractères d'imprimerie par le travailleur étranger qui a droit au permis C de durée limitée. A déposer ensuite, avec ses annexes, au service main-d'œuvre étrangère de la Direction régionale du FOREM compétente pour le lieu de domicile du demandeur.

1. Je soussigné ...

↪ la personne qui souhaite obtenir le permis C et signe la demande	nom	prénom(s)	sexe
	Homme - Femme
↪ date, localité et pays de naissance	né(e) le	à	
	
↪ nationalité et état civil	nationalité		état civil
		Célibataire - Marié(e) - Autre
↪ lieu de résidence actuel	rue	n°	boîte

	code postal	commune	
	

2. ... certifie ne pas bénéficier d'une dispense de permis de travail de l'art. 2 de l'A.R. du 9.6.1999 et notamment ne pas disposer d'une autorisation de séjour illimitée y donnant droit. Je demande au Ministre wallon compétent en matière d'emploi :

↪ Cochez cette case s'il s'agit d'une première demande de permis C	<input type="checkbox"/>	De me délivrer un premier permis de travail modèle C de durée limitée
↪ Cochez cette case s'il s'agit d'une demande de renouvellement du permis C	<input type="checkbox"/>	De renouveler mon permis de travail modèle C précédent numéroté
		et valable du au

3. ... sur base de ma situation de séjour actuelle :

↪ Cochez la case adéquate (une et une seule case). Les abréviations utilisées sont expliquées au verso du formulaire.	<input type="checkbox"/>	C.1. DEMANDE D'ASILE: Je suis autorisé au séjour limité en qualité de candidat réfugié dont la demande d'asile introduite après le 1.06.2007 n'a pas fait l'objet d'une décision du C.G.R.A. dans les 6 mois <u>et</u> est toujours à ce jour à l'examen auprès du C.G.R.A. ou du C.C.E. ; ou, si ma demande d'asile a été introduite avant le 1.06.2007, je suis autorisé au séjour limité sous A.I.A. et annexe 25/26 en qualité de candidat réfugié dont la demande d'asile a été jugée recevable et est toujours à ce jour à l'examen quant au fond auprès du C.G.R.A. ou de la C.C.E..
	<input type="checkbox"/>	C.2. SEJOUR LIMITE MESURES TRAITE DES ETRES HUMAINS : Je suis autorisé au séjour limité dans le cadre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains, en possession soit d'une A.I.A., soit d'un C.I.R.E. temporaire (carte d'identité électronique A).
	<input type="checkbox"/>	C.4. REGULARISE SOUS RESERVE D'OCCUPER UN EMPLOI: Je ne suis pas titulaire d'un permis de travail modèle B et je suis autorisé au séjour limité sous C.I.R.E. temporaire (carte électronique A) sur base de l'article 9bis de la loi du 15.12.1980, la prorogation du séjour étant conditionnée à l'occupation d'un emploi effectif.
	<input type="checkbox"/>	C.5. REGROUPEMENT FAMILIAL A L'EXAMEN OU ACCEPTE: Je suis autorisé au séjour temporaire sous A.I.A. (ou sous annexe 35 en cas de recours) pendant l'examen de ma demande de regroupement familial (art. 10 ou 10bis de la loi du 15.12.1980), ou autorisé au séjour temporaire limité sous C.I.R.E. temporaire (carte d'identité électronique A) avec une personne dont le séjour n'est pas limité à son activité professionnelle, que ce soit en tant que salarié ou indépendant, ou avec une personne dont le séjour n'est pas limité à sa qualité d'étudiant.
	<input type="checkbox"/>	C.6. SEJOUR POUR ETUDES: Je suis autorisé au séjour limité sous C.I.R.E. temporaire (carte d'identité électronique A) en qualité d'étudiant et je souhaite travailler en dehors des périodes de vacances scolaires ; je m'engage à ne pas prêter au total plus de 20 heures de travail par semaine et à ne pas effectuer des prestations incompatibles avec mes études.
	<input type="checkbox"/>	C.8. MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN TITULAIRE D'UN TITRE DE SEJOUR SPECIAL (ACCORD DE RECIPROCITE): Je réside en Belgique en qualité de conjoint ou enfant (de moins de 18 ans) d'un agent diplomatique ou consulaire ou en qualité de conjoint d'un autre titulaire d'un titre de séjour spécial <u>et</u> je suis ressortissant(e) d'un pays avec lequel la Belgique est liée par un accord de réciprocité en matière d'accès au marché de l'emploi des membres de la famille des agents diplomatiques ou consulaires et autres titulaires de titres de séjour spéciaux.
	<input type="checkbox"/>	C.9. REGULARISE SUR BASE DE LA SITUATION MEDICALE: Je suis autorisé au séjour limité sous C.I.R.E. temporaire (carte d'identité électronique A) pour raison médicale reconnue (article 9ter de la loi du 15.12.1980).
	<input type="checkbox"/>	C.10. BENEFICIAIRE DU STATUT DE PROTECTION SUBSIDIAIRE: Je suis autorisé au séjour limité sous C.I.R.E. temporaire (carte d'identité électronique A) conformément à la circulaire du 5.10.2006 relative au statut de protection subsidiaire.

4. Signature du demandeur

Date	Signature
.....

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le **permis C** est un permis de travail personnel, de durée limitée, valable en Belgique pour toutes professions salariées, et tout employeur. Il est valable maximum 12 mois, renouvelable. **Il perd cependant toute validité** si son titulaire perd son droit ou son autorisation de séjour. Ce formulaire est réservé aux ressortissants étrangers qui ne sont **pas dispensés** de permis de travail, répondent aux **conditions d'octroi** du permis C (article 17 de l'A.R. du 9 juin 1999 tel que modifié par l'A.R. du 13 mars 2011, M.B. 29 mars 2011) et habitent en Région wallonne, à l'exception des personnes habitant sur le territoire de la Communauté germanophone pour qui les permis sont délivrés par le Ministère de la Communauté germanophone (coordonnées en bas de page).
- C'est le travailleur** - demandeur qui doit remplir (en LETTRES CAPITALES) et signer la demande de permis C en y indiquant le critère sur base duquel il demande le permis. Il la dépose ensuite à la **Direction régionale du FOREM** compétente **pour sa commune de domicile** (les formulaires sont disponibles auprès de ces services). Aucune demande ne peut être envoyée directement à la Région wallonne.
- Pour être traitée**, la demande doit comprendre l'ensemble des pièces justifiant du droit au permis C et notamment :
 - le présent formulaire « *Demande de permis de travail modèle C* », entièrement complété et signé par le ressortissant étranger-demandeur, avec la mention claire et exacte de la situation de séjour ou personnelle actuelle qui justifie la demande ;
 - une « *Feuille de renseignements* » entièrement remplie et signée par le ressortissant étranger-demandeur, et visée par le Bourgmestre de la commune de résidence, ou son délégué, qui certifie que les renseignements indiqués sur cette feuille de renseignements sont exacts et conformes aux informations que possède la commune ;
 - une copie recto-verso de l'autorisation de séjour actuelle du demandeur ;
 - le cas échéant, un extrait du Registre des Etrangers/Registre d'Attente pour les candidats réfugiés reprenant l'historique du séjour et de la demande d'asile. Cet extrait doit être demandé par le ressortissant étranger qui sollicite le permis C auprès de l'administration communale de son lieu de résidence ;
 - le cas échéant (notamment C.2., C.4., C.5. et C.9.), copie de la dépêche de l'Office des étrangers donnant instruction aux autorités communales d'inscrire l'intéressé, précisant sur quelle base le séjour est accordé et les conditions et limitations éventuelles que comporte cette autorisation ;
 - les autres documents spécifiques éventuels nécessaires à la justification du critère d'octroi invoqué dans le formulaire de demande (par exemple, éléments probants relatifs à la situation du conjoint ou du parent qui permet l'ouverture du droit au permis C, attestation scolaire de l'enseignement de plein exercice, dans le cas des étudiants, etc. : **consulter la notice explicative permis C**)
- Information quant aux **abréviations utilisées** :

A.I.A. = Attestation d'Immatriculation modèle A (carte orange à 2 volets, annexe 4 à l'A.R. du 8.10.1981)
C.G.R.A. = Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides
C.C.E. = Conseil du Contentieux des Etrangers
C.I.R.E. temporaire = Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers temporaire (Carte d'identité électronique de type A) ; éventuellement une annexe 15 de l'AR du 8/10/1981, donnée en l'attente de la réception d'une Carte d'identité électronique

01/04/2011 - FOREM - Directions régionales - services main-d'œuvre étrangère

(formulaires et dépôt des demandes de permis de travail C)

ARLON - LIBRAMONT	Grand Rue, 37c - 6800 LIBRAMONT - tél.gén. 061 46 10 40 - fax 061 46 41 60
CHARLEROI	Rue de l'Ecluse, 16 à 6000 CHARLEROI - tél.gén. 071 23 83 40 - fax 071 30 37 23
HUY	Chaussée de Liège, 49-51 à 4500 HUY - tél.gén. 085 27 08 27 - fax 085 21 11 88
LA LOUVIÈRE	Avenue de la Closière, 36 à 7100 LA LOUVIERE - tél.gén. 064 23 52 11 - fax 064 22 06 97
LIÈGE	Val Benoît, Quai Banning, 4 à 4000 LIEGE - tél.gén. 04 229 11 11 - fax 04 254 57 37
MONS	Rue des Canoniers, 32 à 7000 MONS - tél.gén. 065 32 44 11 - fax 065 32 45 07
MOUSCRON	Rue du Midi, 61 à 7700 MOUSCRON - tél.gén. 056 85 51 - fax 056 85 32 74
NAMUR	Avenur Prince de Liège, 137 à 5100 JAMBES - tél.gén. 081 25 49 - fax 081 22 24 63
NIVELLES	Rue de Soignies, 7 à 1400 NIVELLES - tél. 067 28 08 11 - fax 067 28 08 99
TOURNAI	Rue Childéric, 53 à 7500 TOURNAI - tél.gén. 069 88 28 11 - fax 069 88 29 84
VERVIERS	Rue du Collège, 1-3 à 4800 VERVIERS - tél.gén. 087 59 03 - fax 087 59 54 50

SERVICES IMMIGRATION / PERMIS DE TRAVAIL COMPETENTS POUR LES AUTRES REGIONS DU PAYS

- pour la Communauté germanophone : Ministère de la Communauté germanophone**
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Dienst für Arbeitserlaubnisse - Service permis de travail - Gospertstraße 1 à B-4700 Eupen - tél. ++32 (0)87 59 63 00 - fax ++32 (0)87 55 64 73 - mail elfriede.lenz@dgov.be - site WEB www.dglive.be
- pour la région flamande : Ministère de la Communauté flamande**
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Administratie Werkgelegenheid - Vlaams Subsidieagentschap voor Werk en Sociale Economie - Koning Albert II-laan 35, bus 21 à 1030 Brussel tél. 02/ 553 39 42 - fax 02/ 553 44 00 - mail : arbeidskaart@vlaanderen.be - site WEB <http://www.vlaanderen.be/werk>
- pour la région de Bruxelles-Capitale : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle, Cellule Permis de travail, Rue du Progrès, 80 à 1035 Bruxelles tél. 02/ 204 13 78 - fax 02/ 204 28 53 - mail travail.eco@mrbc.irisnet.be - site WEB <http://www.bruxelles.irisnet.be/>